

MOTOCYCLISTES



ÉTAT DE LA SITUATION

Chaque année, en moyenne, de 2011 à 2015, 1 832 motocyclistes étaient victimes d'un accident de la route, soit :

- 44 décès;
- 227 blessés graves;
- 1 561 blessés légers.

Bien que le bilan routier de 2015 se soit détérioré, on constate depuis quelques années une diminution du nombre de victimes chez les motocyclistes. Néanmoins, le nombre de motocyclistes décédés par 10 000 véhicules en circulation est toujours plus élevé que celui des automobilistes. En 2015, ce taux se situait à 2,9 décès par 10 000 motocyclettes contre 0,5 pour les automobilistes et les occupants d'un camion léger.

LES PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- La vitesse du motocycliste;
- Le fait que les autres conducteurs ne voient pas bien les motos;
- L'inexpérience du motocycliste;
- L'inattention ou la distraction du motocycliste ou des autres usagers de la route.

UN USAGER PLUS VULNÉRABLE

Le motocycliste conduit un véhicule qui lui offre moins de protection que d'autres véhicules, les voitures, par exemple. Le casque et les vêtements de protection sont les seules aides sur lesquelles il peut compter pour éviter des blessures ou en réduire la gravité en cas d'accident ou de chute. De plus, il est moins visible sur la route en raison de la faible dimension de la motocyclette, surtout de face, ce qui le rend parfois difficile à percevoir.

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ MOTO – VOLET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2012, un comité d'experts en matière de moto a formulé 10 recommandations en vue d'améliorer la sécurité des motocyclistes et les conditions entourant la pratique de la moto. Ces recommandations portaient sur cinq thèmes : la visibilité, la formation, l'accès graduel à la conduite, l'environnement routier et la sensibilisation. De ces dix recommandations, cinq ont été appliquées dès la publication de leur rapport, puisqu'elles ne nécessitaient pas de modifications au Code de la sécurité routière. Les cinq autres nécessitent une révision du Code (*voir le tableau à la page suivante*).

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ MOTO – VOLET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

THÈME	RECOMMANDATIONS	ÉTAT DE SITUATION
Visibilité	Permettre aux motocyclistes d'utiliser les phares de route (les hautes) durant le jour	Modification au CSR ¹ requise
	Promouvoir l'utilisation du modulateur de phare et des phares et feux d'appoint	Réalisé
	Rendre obligatoire le port d'une protection visuelle personnelle en moto	Modification au CSR requise
	Promouvoir le port de vêtements appropriés lors des cours de conduite	Réalisé
Formation	Réviser le cours de conduite moto	Réalisé
Accès au permis moto	Retirer l'accompagnement obligatoire durant la phase d'apprentissage	Modification au CSR requise
	Phase d'apprentissage de 12 mois comprenant les restrictions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Aucun passager • Zéro alcool (accès graduel et ajout de classe) • Couvre-feu du coucher au lever du soleil Exigence préalable au permis d'apprenti conducteur des classes 6R et 6A : avoir moins de 4 PDI et aucune révocation de permis de conduire au cours des 2 dernières années pour PDI ou à la suite d'une infraction au Code criminel commise au volant d'un véhicule routier	Modification au CSR requise
	Mettre en place un accès graduel à la conduite pour les motos à risque en se basant sur l'expérience de conduite	Modification au CSR requise
Promotion et sensibilisation	Promouvoir la visibilité comme prochain thème d'une campagne de sensibilisation moto	Réalisé
	Promouvoir le port de vêtements appropriés pour la pratique de la moto	Réalisé

1 CSR : Code de la sécurité routière.

LE NOUVEAU COURS DE CONDUITE

En janvier 2015, la Société de l'assurance automobile du Québec a annoncé la mise en place du nouveau cours de conduite. Cette nouvelle formation met l'accent sur le comportement du motocycliste en plus de la maîtrise des techniques et des manœuvres. Ainsi, en plus d'acquérir la capacité de manœuvrer une moto en circuit fermé et par la suite sur la route, le futur motocycliste apprend à agir de façon sécuritaire, coopérative et responsable. Le cours comprend beaucoup plus d'heures de formation pratique.

PISTES DE RÉFLEXION

Lorsqu'il est question des motocyclistes, que devons-nous faire de façon concrète pour poursuivre l'amélioration du bilan routier au Québec?

Comment peut-on favoriser la participation des motocyclistes à des cliniques annuelles visant à se réapproprier la conduite d'une moto en début de saison (ex. : activités de sensibilisation, séances de formation en circuit fermé)?